

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2005/007361**
n° de gestion : **1988B02617**
n° SIREN : **347 984 254 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 12/04/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LETTRING SERVICE société anonyme à conseil d'administration

418 rue Companet 69140 Rillieux la Pape -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2004 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 1 300 000 €

Siège social : 418, rue Companet 69140 RILLIEUX LA PAPE

347 984 254 R.C.S. LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JANVIER 2005

L'an deux mil cinq et le vingt-huit janvier, à dix heures trente minutes,

Les actionnaires de la société se sont réunis au *Cabinet C.E.F.I.D.E.S., 20 boulevard Eugène Deruelle à LYON 3^{ème} (Rhône)*, en assemblée générale ordinaire, réunie à titre extraordinaire, sur convocation des administrateurs restant, faite par lettre en date du treize janvier deux mil cinq.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires entrant en séance.

L'assemblée a procédé à la constitution de son bureau :

- Président : **Monsieur BERJON Damien**

- Scrutateurs : **Madame BERJON Thérèse**

Membre de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant.

- Secrétaire : **Me CONAN Yves**

Les scrutateurs ont alors procédé à la vérification de la feuille de présence qu'ils ont certifiée exacte et d'où il ressort que sont présents ou représentés :

	2 actionnaires
possédant :	81 250 actions
sur un total de :	81 250 actions.

L'assemblée réunit donc le quorum nécessaire à la validité de ses délibérations.

Le Président constate en outre que le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est présent.

(...)

Le Président rappelle alors l'ordre du jour de l'assemblée :

- Nomination de nouveaux administrateurs pour compléter l'effectif du conseil d'administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- un justificatif de la convocation,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions.

Le Président rappelle que tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai légal avant le jour de l'assemblée pour leur permettre d'exercer leur droit de communication. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président déclare ouverte la discussion.

(...)

Puis, plus personne ne demandant la parole, la discussion est close et les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur de la société, en remplacement de *Monsieur BERJON Jacques*, décédé :

- *Madame BERJON Anne*, épouse *FINAZ de VILLAINÉ*,
Née le 16 mai 1954 à ANNECY (Haute-Savoie)
Demeurant 8 chemin de Balme Baron 69140 RILLIEUX LA PAPE.

et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le **31 DECEMBRE 2009**.

Madame FINAZ de VILLAINÉ Anne a confirmé :

- satisfaire aux règles relatives au cumul des mandats d'administrateur ;
- n'être atteinte par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur de la société :

- Madame KACI CHAUCHE Joëlle, épouse BERJON
Née le 11 mai 1964 à LYON 3^e (Rhône)
Demeurant Lieudit « Le Sonnay » 69210 SOURCIEUX LES MINES

et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le **31 DECEMBRE 2009**.

Madame BERJON Joëlle a confirmé :

- satisfaire aux règles relatives au cumul des mandats d'administrateur ;
- n'être atteinte par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur de la société :

- Monsieur BERJON Denis Emmanuel
Né le 12 juillet 1956 à ANNECY (74)
Demeurant 31 route de Lyon 69450 ST CYR AU MONT D'OR

et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le **31 DECEMBRE 2009**.

Monsieur BERJON Denis Emmanuel a confirmé :

- satisfaire aux règles relatives au cumul des mandats d'administrateur ;
- n'être atteint par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, dépôts et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

CERTIFIÉ CONFORME

Le Président Directeur Général,

